

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.